

Fédérations Syndicales des cheminots

CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT

Paris, le 06 octobre 2010

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines SNCF
34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Objet : Préavis national de grève

Monsieur le Directeur,

Le passage en force que représente le vote émis dans la précipitation, le 15 Septembre 2010, par les députés UMP sur le projet de réforme des retraites du Gouvernement, à l'issue d'un débat qui aura été un déni de démocratie, n'a aucunement affaibli la mobilisation, bien au contraire.

Les exceptionnelles mobilisations et les diverses manifestations des 24 juin, 7, 15, 23 et 29 septembre, du 02 octobre, avec 3 millions de manifestants et de nombreux arrêts de travail confirment le refus grandissant de cette néfaste réforme.

Ce texte de régression sociale est rejeté par toutes les Organisations Syndicales sans exception et par une large majorité de la population.

La méthode du pouvoir politique d'instrumentalisation et de verrouillage de toute discussion est un aveu de faiblesse.

L'ensemble des Organisations Syndicales réaffirme que ce projet de loi dans sa logique actuelle est injuste et inacceptable.

Le report de l'âge légal du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés.

Le Gouvernement doit entendre les propositions alternatives pour pérenniser et améliorer le système de retraite solidaire par répartition.

D'autres solutions existent pour financer les retraites.

Elles passent par une véritable politique de l'emploi, la hausse des salaires, une autre répartition des richesses, la taxation des revenus du capital.

A la SNCF, dans le cadre des décisions des Confédérations et Organisations professionnelles, nos Fédérations Syndicales s'inscrivent pleinement dans le processus revendicatif engagé.

En grève à plus de 49 % le 23 Septembre, les cheminots restent fortement mobilisés sur le dossier des retraites comme ils le sont sur les dossiers de l'entreprise.

Depuis cet été, notamment lors des DCI et préavis des journées de grèves des 24 Juin, 07 Septembre et 23 Septembre, les Fédérations Syndicales CGT – UNSA – SUD Rail et CFDT vous ont fortement interpellé sur les questions d'entreprise.

Les dirigeants de l'entreprise continuent à ne pas entendre les exigences des cheminots.

Vous ne pouvez persister plus longtemps dans une attitude qui consiste à ne pas répondre aux légitimes revendications et à poursuivre le démantèlement de l'entreprise, au risque de conflits dont vous porterez l'entière responsabilité.

Il y a urgence à rouvrir de réelles négociations sur l'emploi, les salaires, le Fret le Service Public et y apporter des mesures qui pourraient ainsi contribuer à la pérennité du régime spécial de retraite de la SNCF.

Sur l'ensemble de ces sujets, force est de constater que la Direction SNCF a fait le choix de ne pas satisfaire à notre démarche lors de la Demande de Concertation Immédiate déposée le 09 Septembre 2010.

Aussi, conformément à l'Article L2512-2 du Code du Travail, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD Rail et CFDT vous déposent un préavis de grève à partir du mardi 12 octobre 2010 à 00h00 reconductible par période de 24 heures.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la SNCF et ceux éventuellement appelés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les exigences suivantes :

► **Retraite :**

- Maintien de l'âge de départ à 55 ans (50 ans pour les A.D.C.) ;
- Arrêt de l'allongement de la durée de cotisation ;
- Suppression de la décote ;
- Retour de la péréquation des pensions sur les salaires.

► **Emploi :**

- Arrêt des suppressions d'emploi ;
- Augmentation conséquente du nombre d'embauches à statut pour répondre aux besoins du service public ferroviaire ;
- Remplacement avec anticipation de tous les départs afin de favoriser la transmission des compétences et des savoir-faire ;
- Ré-internalisation des charges de travail dans l'EPIC ;
- Régularisation au Statut de tous les cheminots sous contrat CDD, CDI et intérim ;
- Arrêt de la mobilité contrainte ;
- Maintien d'une formation générique et transverse permettant un véritable parcours professionnel ;
- Amélioration des conditions de travail et le respect de la réglementation du travail.

► **Fret :**

- Maintien de l'activité wagon isolé et des infrastructures notamment les triages sur la base des propositions de nos organisations ;
- Développement du Fret SNCF sur tout le territoire en réponse aux besoins économiques et aux enjeux environnementaux.

► **Salaires et pensions :**

- Ouverture immédiate de négociations salariales
- Préservation et amélioration du pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités ;
- Transformation de la prime de fin d'année en véritable treizième mois ;

► **Situation des cheminots ex-apprentis ou élèves :**

Enfin, nos Fédérations exigent, malgré les difficultés de validation des trimestres d'apprentissage ou d'élève par la CNAV pour les cheminots ex-apprentis ou ex-élèves, que la Direction de la SNCF applique à ces derniers la mesure d'augmentation de 2% du traitement liquidable négocié lors de la réforme du régime spécial de retraite en 2007.

Les Fédérations Syndicales de cheminots signataires de ce préavis sont disponibles pour engager des discussions sérieuses répondant aux revendications exprimées dans ce préavis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

UNSA

Sud-Rail

CFDT

L. RUSSEIL

H. BRUCHEN

Alain CAMBI

Arnaud ROUVAN
3